Image not found or type unknown

Problème d'huissier pour un crédit à la consommation

Par **sandy93**, le **25/10/2017** à **14:20**

Bonjour j'ai contracté un crédit à la consommation que je ne pouvais plus payer cause arrêt maladie. Depuis juin mon dossier est chez un huissier où je me suis engagée à payer chaque mois 200€ à ce jour 880€en tout il me reste 2100€ à payer. J'avais tout de même reçu entre temps l'injonction de payer(acte d'huissier en date du 27juillet 2017 reçu en copie en lettre simple et l'original à l'étude) . L'huissier m'assurant que c'est normal et que tant que je paie il n'y aura aucuns soucis. Mais voilà je reçois une lettre où l'on me dit que le créancier veut me rencontrer pour trouver une solution et que je dois apporter des justificatifs tel que loyer etc j'appelle l'huissier qui me dit que je n'ai pas à m'inquiéter que c'est juste pour faire un point car mon dossier est bien que je paie tous les mois 200€, que cette somme est largement suffisante au vus de la créance sans retard etc et de rapporter le plus possible de justificatifs loyer edf impôts etc ce que je paie par mois en faite. Le jour du rendez vous pas de créancier soit disant dans une autre pièce je demande sa présence l'huissier refuse, il regarde que mon loyer et mes indemnités journalières car je suis en arrêt maladie (1000€ à peu près par mois), ne tient absolument pas compte de tous les autres justificatifs et me dit 200€c'est pas assez il faut maintenant soit 350€ par mois ou "soit disant" le créancier peut baisser ma dette à 1500€ si je paie d'un coup. Le rendez vous se passe mal car je ne comprends pas pourquoi, l'huissier limite me menace de saisir sur mes indemnités journalières ou ma voiture car j'explique que je ne peux pas ni les 350€ ni les 1500€. Au final je pars sans connaître la suite des événements. J'aimerais savoir quels recours puis je faire ? Vais je recevoir le titre exécutoire par recommandé ou autre avant l'éventuel saisie voiture ou indemnités journalières ? Quelles solutions ai je ? Pourquoi l'huissier continue les poursuites sachant que je paie tous les mois 200€ pour moi sur mon budget c'est énorme. Qu'est ce que je peux faire ? Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **25/10/2017** à **14:36**

Bonjour,
"J'avais tout de même reçu entre temps l'injonction de payer, " Comment l'avez vous reçue ? Courrier simple ou LRAR ? Elle venait de qui ? Tribunal ?

Par **sandy93**, le **25/10/2017** à **14:39**

Bonjour j'ai reçu par lettre simple une copie et une chez l'huissier . C'est écrit signification de requête et d'ordonnance portant injonction de payer

Par **sandy93**, le **25/10/2017** à **14:40**

C'est inscrit acte d'huissier de justice en date du 27 juillet 2017

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés